



## Passeport talent et TDS expiré

Par **retir1234**, le **26/10/2023** à **11:41**

Bonjour à tous,

J'ai validé mon stage de fin d'études au 01/07/2023 et signé un CDI avec la même entreprise.

Toutes les conditions étant réunies, j'ai effectué la demande du passeport talent le 10/07/2023 sur le site de l'ANEF (sachant que mon titre de séjour étudiant expire le 01/10/2023).

En date du 26/10/2023, mon dossier n'a toujours pas été traité.

Malgré de multiples relances et envois de courriers. Je me retrouve ainsi aujourd'hui avec un TDS étudiant expiré tout en ayant un travail en parallèle.

Je m'inquiète beaucoup car mon employeur me demande si j'ai régularisé ma situation administrative. J'ai peur également de me faire contrôler par les autorités. Comment justifier que ça n'est pas de mon ressort ? Quels sont les recours à ma disposition ?

Merci pour votre réponse

Par **Marck.ESP**, le **26/10/2023** à **16:10**

Bonjour et bienvenue

Question assez fréquente.

Si vous remplissez les conditions, notamment en termes de compétences et de diplômes et que vous avez un contrat, cela devrait bien se passer. Le délai d'obtention peut varier en fonction de plusieurs facteurs, tels que la complexité du dossier, le volume de demandes traitées par la préfecture, etc.

Enfin, dans le cas d'un retard excessif, on peut envisager de saisir le Défenseur des droits

Bonne chance à vous